

# Un accompagnement et des aides financières pour vos travaux



LOGEMENT ANCIEN ET VÉTUSTE - ADAPTATION À LA PERTE D'AUTONOMIE - ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



CDHAT SOIHA avec



02 33 75 64 24

contact@pigmanche.fr

En partenariat avec :









# DES CONSEILLERS À VOS CÔTÉS

Missionnés par le Département, les conseillers du CDHAT et de Soliha sont là pour :

- · une visite de diagnostic
- · des conseils sur les travaux
- · des informations sur les aides mobilisables
- une assistance dans le montage des dossiers de demande de subvention

Cet accompagnement est gratuit!

# DES PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS PRÈS DE CHEZ VOUS

Renseignez-vous

02 33 75 64 24

contact@pigmanche.fr







En partenariat avec :









LOGEMENT ANCIEN ET VÉTUSTE - ADAPTATION À LA PERTE D'AUTONOMIE - ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

En accord entre le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération du Cotentin, les **prochaines** permanences auront lieu :

# Le 5 avril 2024 (Permanence uniquement sur rendez-vous)

Pôle de proximité – 9 rue de la Boularderie - SAINT PIERRE EGLISE De 9h00 à 12h00

# Le 12 avril 2024 (Permanence uniquement sur rendez-vous)

La Maison des Services Publics – 2 bis route de Flamanville - LES PIEUX De 09h00 à 12h00

# Le 18 avril 2024 (Permanence uniquement sur rendez-vous)

Ancienne Trésorerie rue St Roch – BRICQUEBEC EN COTENTIN De 9h30 à 12h30

# Le 19 avril 2024 (Permanence uniquement sur rendez-vous)

Pôle de Proximité (Salle de Commissions) -16 Rue du Général Leclerc- MONTEBOURG De 9h30 à 12h30

# Le 26 avril 2024 (Permanence uniquement sur rendez-vous)

Pôle de Proximité – 19 avenue division Leclerc -SAINT SAUVEUR LE VICOMTE De 9h30 à 12h30

Pendant cette permanence, un chargé d'opération pourra conseiller et informer gratuitement et sans engagement les propriétaires souhaitant réaliser des travaux, sur les conditions et les aides mobilisables : Aides de l'Anah, de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, l'éco-prêt à taux 0 ... pouvant atteindre sous certaines conditions et dans certains cas jusqu'à 80% des dépenses.

Vous envisagez de faire des travaux dans votre logement ? Le Département de la Manche vous accompagne et peut participer au financement de votre projet.



#### LES OBJECTIFS

Mené en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), cet accompagnement s'inscrit dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG). Il vise à :

- Participer à la rénovation des logements anciens et vétustes
- · Adapter les logements à la perte d'autonomie
- · Améliorer la performance énergétique des logements
- · Réhabiliter des logements vacants
- · Proposer des logements locatifs à loyers modérés



#### POUR QUI?

- Propriétaire occupant (résidence principale), sous conditions de ressources
- Propriétaire d'un logement loué ou vacant pratiquant des loyers modérés



#### **QUELLES CONDITIONS?**

- · Être propriétaire d'un logement de plus de 15 ans
- · Faire réaliser les travaux par des professionnels



# POUR QUELS TRAVAUX?

DE RÉNOVATION Éléctricité, plomberie, gros œuvre, toiture...

D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE Isolation, chauffage, ventilation, menuiserie...

D'ADAPTATION À LA PERTE D'AUTONOMIE Aménagements de salle de bain, ascenseur, monte escalier...



#### **QUELLES AIDES?**

Des aides financières pouvant atteindre 60 % du montant des travaux

À noter! Elles sont cumulables avec l'éco-prêt à taux 0, les chèques éco-énergie de la Région Normandie ou encore les aides des Caisses de refraite



Attention!
Les travaux ne doivent pas
être commencés avant le dépôt
du dossier de demande de subvention.







